



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions sont applicables dans leur intégralité pour toute commande, contrat et marché passé entre ANG SARL, (ci-après la « Société »), immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B1827163, avec pour siège social au 7 ZAE Triangle Vert L-5691 Ellange (Luxembourg), et ses Clients au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison ou de prestation. Ces conditions sont également conçues pour répondre aux exigences de la norme EN 9100, applicable aux produits et services liés à l'aéronautique, au spatial et à la défense. Par la signature ou l'exécution de tout document référant aux présentes conditions, le Client est censé les avoir acceptées et aucune dérogation ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de la Société. Toute condition contraire aux présentes conditions générales posée unilatéralement par le Client, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La Société se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Sans préjudice de l'Article 2, les conditions générales modifiées sont réputées acceptées par le Client pour autant qu'elles lui aient été préalablement communiquées par la Société, et à défaut de contestation par le Client dans un délai de quinze (15) jours à dater de cette communication.

1. OFFRES, COMMANDES ET EXÉCUTION

Les offres émises par la Société sont valables pendant trente (30) jours à compter de leur date d'émission. Elles sont faites sans engagement dans le chef de la Société. Elles sont sujettes à révision en cas de hausse du coût des matières premières, de variation de taux de change, de modification du projet initial en cours de réalisation ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Société.

Toute commande passée auprès de la Société est ferme et définitive pour le Client dès réception par la Société d'un bon de commande ou de tout autre support faisant état d'une commande. Le Client reconnaît qu'il a pris sa décision commerciale (entendue comme toute décision relative à la commande, l'achat ou la location de biens ou services à la Société) en parfaite connaissance de cause après avoir été dûment informé par la Société des avantages et limites des produits et services délivrés. La Société mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour exécuter la commande dans les délais convenus.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock ou le retard d'une prestation ne pourra entraîner l'annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de la Société. Les livraisons et prestations seront considérées comme acceptées et valablement exécutées à défaut de contestation par le Client endéans les cinq (5) jours ouvrables des livraisons ou prestations.

2. PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

En cas d'éventuelles modifications, après la commande ou la date d'établissement du contrat, des taux de change, des taxes applicables, des prix imposés par les constructeurs ou éditeurs, la Société se réserve le droit d'ajuster de manière correspondante les prix de vente.

Les tarifs horaires, les contrats et les frais divers seront indexés automatiquement chaque année au 1er janvier sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année précédente. Les factures sont établies en Euro et sont payables dans les trente (30) jours. Les prix s'entendent hors TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en sus. La Société se réserve le droit d'exiger le paiement des factures par domiciliation, de demander le paiement d'acomptes et/ou de céder ses créances à une société d'affacturage. En cas de non-paiement à l'échéance, la Société pourra exiger le paiement immédiat de toutes les factures non échues. En outre, des intérêts de retard au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal seront appliqués huit (8) jours après mise en demeure restée infructueuse. A défaut de paiement dans le délai prévu ci-avant, la Société peut réclamer au Client, sans préjudice à toute indemnité de procédure même supérieure qui pourrait être accordée par un tribunal sur base de l'article 240 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, le dédommagement fixé forfaitairement à 15% des montants dus en principal TVAC avec un minimum de EUR 1.500,- à moins que la Société ne puisse justifier des frais de recouvrement pour un montant plus élevé, pour tous les frais de recouvrement non compris dans les dépens encourus par suite du retard de paiement. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes et à la restitution des marchandises telles que mentionné à l'article 7 (clause de réserve de propriété). Les factures non contestées par écrit dans la huitaine de leur réception sont réputées acceptées, sans que le Client ne puisse invoquer un changement d'adresse en cas de dépassement du délai de contestation. Le Client paiera, en tout cas, le montant incontesté de toute facture contestée.

3. LIVRAISON ET TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

La livraison du matériel s'opère dans l'établissement de la Société, soit par la remise au Client ou au transporteur, soit par avis de mise à disposition soit par individualisation du matériel en vue de son transport. Dès livraison, les produits sont placés sous la responsabilité du Client qui supporte alors tous les risques de pertes ou dommages et prend les couvertures nécessaires. En cas de perte ou d'avarie liée au transport, le Client devra exercer son recours contre les transporteurs. Si le Client ne prend pas livraison d'un quelconque produit, la Société sera habilitée à facturer immédiatement le prix des produits et tout autre coût occasionné par le défaut de prise de livraison en temps opportun par le Client.

Les délais de livraison, de prestation ou d'intervention indiqués par la Société sont toujours des délais indicatifs basés sur un délai moyen prévisionnel. Aucune indemnité ne pourra être accordée au Client en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de la Société. En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, la Société pourra procéder à une livraison et une facturation partielle des produits disponibles. Les frais de transport et de déplacement sont définis dans un barème distinct qui sera communiqué par la Société au Client.

4. GARANTIE

Pour bénéficier de la garantie, le Client devra aviser immédiatement la Société, par tous moyens écrits, des problèmes qu'il constate, sans, toutefois, que cela ne puisse suspendre l'exigibilité des montants dus, annuler une vente.

La garantie ne couvre pas le matériel vendu qui n'a pas été utilisé ou entretenu en bon père de famille par le Client et/ou qui a été modifié, transformé, réparé ou démonté, même partiellement par toute personne étrangère à la Société. Le matériel n'est pas non plus couvert par la garantie si les dégâts sont imputables au Client, notamment s'ils sont la conséquence de l'utilisation du matériel dans un environnement non conforme aux spécifications (température, humidité, atmosphère corrosive ou poussiéreuse, variation de tension électrique, etc.). Pour le matériel vendu, l'obligation de garantie de la Société se limite exclusivement au remplacement et/ou à la réparation des pièces défectueuses du matériel vendu et à la main-d'œuvre nécessaire pour remplacer et/ou réparer les pièces défectueuses.

Sont expressément exclues de la garantie, outre les frais d'expédition, frais de déplacement, toutes les autres prestations de services. Ces prestations seront facturées conformément aux tarifs horaires de la Société en vigueur au jour de leur exécution.

Les pièces réparées ou remplacées seront garanties pour la période restante de la garantie originale

5. SOUS-TRAITANCE

Le Client reconnaît et accepte que certaines solutions et services ne peuvent être mis en œuvre qu'en combinant les services de la Société avec ceux de prestataires ou sous-traitants. La Société se réserve le droit de sous-traiter la totalité ou une partie de ses services à un tiers ou plus, et de changer de sous-traitant à tout moment pour autant que les prestations soient au moins équivalentes et n'aient pas d'impact pour le Client, notamment au regard de ses obligations vis-à-vis des autorités de régulations.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Les risques liés aux produits vendus sont transférés au Client lors de la remise du bien au transporteur, indépendamment de la date du transfert de propriété. A défaut de paiement intégral du prix des produits en principal et intérêts, la Société pourra, à tout moment, reprendre les produits chez le Client. La Société pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous-acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci. Jusqu'à complet paiement du prix, le Client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client sera tenu à l'égard de la Société d'une obligation de collaboration pour permettre la fourniture effective des produits et services. En particulier, il lui communiquera sous sa responsabilité tous documents, licences, autorisations et informations que la Société aura indiqués comme nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra la Société en relation avec toutes les personnes concernées par l'objet de sa mission et désignera une seule personne de contact pour la coordination. Il incombe au Client de veiller au respect des droits de propriété intellectuelle et à l'utilisation licite des créations, productions. Le Client s'interdit de les reproduire ou copier par quelque procédé que ce soit ou de les transmettre à des tiers sans l'autorisation expresse de leurs auteurs.

8. CESSIION

Sans préjudice du droit de la Société de sous-traiter la totalité ou une partie de ses services à un tiers, aucune partie ne peut céder, accorder en sous-licence ou transférer de toute autre manière un de ses droits découlant d'une commande, contrat ou marché sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel consentement ne sera refusé ou retardé sans motif valable, rien n'interdisant cependant ou ne limitant le droit de la Société de céder, accorder en sous-licence, transférer ou aliéner de toute autre manière un quelconque de ses droits ou obligations à ses filiales ou sociétés sœurs.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La souscription à une vente, un service ou un contrat est subordonnée à la collecte par la Société auprès du Client de données à caractère personnel dont le traitement est nécessaire à l'exécution de la relation d'affaires ou d'obligations légales. Ces données peuvent être traitées, enregistrées et archivées par la Société, voire communiquées à des tiers, dans le cadre de la réalisation d'un intérêt légitime poursuivi par la Société ou par le tiers auquel les données sont communiquées. Le Client bénéficie à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant conformément à la loi. La Société se réserve le droit d'utiliser ces données à des fins de promotion sachant que le Client reste cependant libre de refuser via courrier au siège de la Société.

10. CONFIDENTIALITÉ

Le Client est conscient que la Société et ses sous-traitants peuvent avoir accès, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, à des informations confidentielles et l'accepte. Les parties prendront toutes les mesures raisonnables pour respecter la stricte confidentialité des informations auxquelles elles ont accès et ne les dévoileront à aucun tiers sans consentement préalable.

11. TRAITEMENT DES PLAINTES

En cas de réclamation, le Client peut contacter la Société en utilisant soit le formulaire de contact disponible sur son site web www.ang.lu, par courrier électronique ou par courrier postal.

12. NULLITÉ

La nullité de toute clause ou partie de clause des présentes conditions n'affectera pas les autres clauses ou parties de clauses et la clause ou la partie de clause concernée sera autant que possible remplacée par une disposition valable d'effet équivalent.

13. JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Les contrats de vente sont soumis à la loi luxembourgeoise. Tout litige relatif sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des Tribunaux de Luxembourg.